

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/08/2005 - Convocation du 11/08/2005  
Compte rendu affiché le : 02/09/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice           | 29 |
| Présents              | 17 |
| Votants               | 25 |

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; Mme BERRA; M. FORGET; Mle MILLET

**Absents représentés :** M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MACHURAT (pouvoir à Mle MILLET); Mme ZULI (pouvoir à Mle VEYRIER); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); M. CHRETIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme PERRIN (pouvoir à Mme MARMONIER)

**Absents excusés :** M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

## **Objet : Stationnement réglementé**

Lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2005, la commune a décidé de mettre en place un stationnement réglementé afin d'améliorer la qualité de vie, notamment dans le centre-ville. En conséquence, un avis public d'appel à la concurrence a été lancé en vue de la fourniture au bénéfice de la commune, d'une part des matériels nécessaires à la collecte des recettes liées au stationnement payant, d'autre part à l'exploitation des zones de stationnement. Sur ce dernier point, cela concerne notamment l'entretien des horodateurs et la collecte des cassettes.

La consultation a été réalisée en application du code des marchés publics, et notamment de son article 28 qui définit la procédure adaptée. Un règlement de consultation a été établi pour chacun des 2 lots. Les offres formulées selon les prescriptions des règlements de consultation ont été reçues en mairie jusqu'au 28 juillet 2005. Une commission, composée d'élus, a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les propositions.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et à procéder à toutes les opérations de réalisation de cette opération.

Les candidatures examinées étaient les suivantes :

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Lot 1 - Fourniture des horodateurs | Offre Vinci Park : 85 335,80 € TTC<br>Offre SAS Brunet : 89 322,06 € TTC |
| Lot 2 - Entretien, Exploitation    | Offre Vinci Park : 21 169,20 € TTC<br>Offre SAGS : 15 521,69 € TTC       |

Le choix s'est porté sur l'offre présentée par Vinci Park, apparue complète, cohérente et assise sur une réelle expérience.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le code des marchés publics et notamment son article 28,
- VU le choix des attributaires des lots 1 et 2 auquel il a été procédé à la suite de la mise en oeuvre, conformément à l'article 28 du CMP,
- VU le procès-verbal des opérations, préalable au choix des attributaires des lots, établi le 22 août,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés suivants passés selon la formule de la procédure adaptée :**
  - Lot 1 : Fournitures des horodateurs : Vinci Park : 85 335,80 € TTC - Option mise en place : 5 408,31 € TTC
  - Lot 2 : Entretien, exploitation - Vinci Park : 21 169,20 € TTC
- **DIT que la dépense correspondant au lot 1 est prévue au budget communal, article 2188 - Fonction 820 et au lot 2 à l'article 6156,**
- **AUTORISE également Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,  
Le 25 août 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 30/08/2005  
Publication ou affichage du 31/08/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.